

TARIFS DEMI-PENSION

1er TRIMESTRE 2024/2025

de SEPTEMBRE à DECEMBRE 2024

TARIFS FORFAITS - A régler en début de trimestre					
N.B. : Le choix du forfait vous engage pour TOUT le trimestre.					
6ème - 5ème - 4ème - 3ème	MONTANT FORFAIT	Montant FORFAIT avec aide/repas de 0,30 € *	Montant FORFAIT avec aide/repas de 0,90 € *	Montant FORFAIT avec aide/repas de 2,10 € *	Montant FORFAIT avec aide/repas de 3,10 € *
Forfait 4 jours par semaine	214,65 €	198,75 €	166,95 €	103,35 €	50,35 €
Par prélèvement	En 4 prélèvements : Oct., Nov., Déc., Janv., entre le 05 et le 10 de chaque mois				
Forfait 3 jours par semaine	162,00 €	150,00 €	126,00 €	78,00 €	38,00 €
Par prélèvement	En 3 prélèvements : Oct., Nov., Déc., entre le 05 et le 10 de chaque mois				
Forfait 2 jours par semaine	105,30 €	97,50 €	81,90 €	50,70 €	24,70 €
Par prélèvement	En 2 prélèvements : Oct., Nov., entre le 05 et le 10 de chaque mois				
Forfait 1 jour par semaine	52,65 €	48,75 €	40,95 €	25,35 €	12,35 €
Par prélèvement	En 1 prélèvement : Oct., entre le 05 et le 10				

* L'aide aux repas est allouée par le Conseil Départemental 34. Pour toute info : www.herault.fr/jeunesse/publications/aide-aux-repas

Repas occasionnel (hors forfait) ☞ **5,05** (pour l'année 2024)

Le dossier d'inscription à la demi-pension est à retourné avant le 20 SEPTEMBRE 2024

Soit : Remis à l'agent de l'Agglomération à l'entrée du self du collège

Soit : Au service "Restauration collective" - 250, rue des Aramons - La Louvade - 34130 MAUGUIO

Soit par courrier : Pays de l'Or Agglomération - Service D.P.- 300, Avenue Jacqueline AURIOL - Zone Aéroportuaire CS 70040 - 34137 MAUGUIO CEDEX

MODALITES DE PAIEMENT

Par chèque - Ordre : Régisseur de recettes
Attention : noter le nom de l'élève au dos du chèque
A joindre au dossier d'inscription

Par prélèvement automatique (Documents à joindre au dossier d'inscription)	<p>Joindre au dossier d'inscription une autorisation de prélèvement (https://paysdelor.fr/vivre-ici/restauration-collective/demi-pension-college/) + RIB ☞ même si déjà fournis en 2023-2024</p> <p>Les prélèvements auront lieu avant le 10 de chaque mois pour le mois précédent. Le 1er prélèvement pour le 1er trimestre se fera entre le 05 et le 10 octobre 2024.</p>
Par espèces	☞ Paiement possible à l'UPC Théo Luce - 250, rue des Aramons - La Louvade à MAUGUIO UNIQUEMENT sur rendez-vous au 04 67 29 31 73.
Paiement en ligne	Sur application ou sur Internet ☞ Modalités téléchargeables sur le site de l'Agglomération du Pays de l'Or : (https://paysdelor.fr/vivre-ici/restauration-collective/demi-pension-college/)

Badges	<p>. Le premier badge est gratuit et valable pour TOUTE LA SCOLARITE AU COLLEGE et il est indispensable au passage du self (les élèves n'ayant pas leur badge passeront systématiquement à la fin du service).</p> <p>. En cas de perte, de détérioration ou de vol, les frais administratifs pour le renouvellement des badges s'élèvent à 8,00 €</p>
---------------	--